

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**18 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019, à 19 h 43**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M. Gérald Charron , maire de Laforce  
M<sup>me</sup> France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h 30 à 19 h 41.

09-19-312

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19H43 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **D'AJOUTER** les sujets suivants dans Affaires municipales:
  - Collaboration entre le milieu municipal et scolaire
  - Demande de Madame Isabelle Coderre
  - Pénurie de pompiers dans le secteur nord - Demande de Monsieur Nico Gervais
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

**MOT DE LA PRÉFÈTE.**

La préfète reprend le témoignage de M<sup>me</sup> Suzanne Larouche de Rollet, paru dans le livre « Aînés d'exception ». Ce texte, met en valeur des attitudes et des gestes inspirants pour faire bouger un village... En voici un court extrait:

« ... Aimer les jeunes. Défendre les jeunes. Faire en sorte que tout le monde pense que t'es de leur bord. Ne pas faire quelque chose contre quelqu'un, mais bien pour tout le monde. Chercher à faire des projets pour mettre les gens en lien. Se laisser inspirer davantage par les gens motivés que par les chialeux... »

M<sup>me</sup> Bolduc, par la lecture de cette vision, rappelle l'importance d'animer les milieux de vie pour le bien-être de la population.

09-19-313

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2019 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, après y avoir apporté les corrections quant au mot de la préfète, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE. S'IL Y A LIEU (CM. ART. 150).**

**1<sup>ère</sup> partie.**

Des questions en lien avec les rapports produits par la firme l'Escabeau pour la piscine, sur l'état d'avancement du dossier de forêt de proximité et du taux d'analphabétisation au Témiscamingue sont posées par des membres de l'assistance.

Information

**DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE – PROJET ONIMIKI:  
BILAN DE LA MISSION EXPLORATOIRE DU 5 SEPTEMBRE 2019.**

Les membres du conseil ayant participé à la mission exploratoire du 5 septembre dernier, s'expriment à tour de rôle sur leur appréciation du voyage : la complicité entre les partenaires, la vision du grand chef de la communauté de Mastheuiasht, le partage des coûts, la structure juridique des différentes entités, l'impact positif des projets dans les milieux, l'effet de levier majeur que constituent les revenus issus des mini-centrales pour le développement, sans oublier l'intégration des projets en respect de l'environnement et du milieu où ils sont développés, et des possibilités de développement touristique.

Tous sont accord pour que la priorité soit mise sur le développement de la filière hydroélectrique, étant donné le potentiel du projet Onimiki comme levier de développement, ceux réalisés à Val Jalbert et à la 11<sup>e</sup> chute en sont la preuve concrète!

09-19-314

**MANDAT POUR LE COMITÉ ÉCONOMIQUE: ORGANISATION D'UN GAMME  
SUR LE PROJET ONIMIKI - 26 OCTOBRE 2019.**

**CONSIDÉRANT** les faits précédemment évoqués par la délégation ayant participé à la mission exploratoire du 5 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** le comité économique organise un grand GAMME, le 26 octobre prochain ou selon la disponibilité des représentants du Lac-Saint-Jean, pour venir présenter leurs projets, auprès de l'ensemble du milieu municipal du Témiscamingue.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE -  
LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).**

Le projet Mobile AT se poursuit dans son implantation. M<sup>me</sup> Bolduc informe le conseil que M. Louis Dallaire quittera la présidence du GIRAT, ce 20 septembre lors de leur AGA, après avoir présidé l'organisme depuis 2007.

Et lors de la rencontre avec les différents candidats de la circonscription de l'Abitibi-Témiscamingue, aux élections fédérales, le 12 septembre dernier, tous sont conscients que le grand enjeu électoral demeure l'accès à l'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire, alors que plusieurs zones rurales demeurent moins bien desservies.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE -  
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

Au niveau de la planification stratégique, les actions se poursuivent pour assurer une continuité de la stratégie d'attraction.

Au niveau des pôles d'excellence, une Table ronde sur le développement de l'agriculture biologique s'est tenue sur les ondes des CKVM. Les panélistes ont été en mesure de démontrer le potentiel du Témiscamingue pour l'expansion de ce créneau. Des membres du conseil ont d'ailleurs été surpris sur certaines réalisations déjà en cours par des entreprises témiscamiennes, par exemple, que le blé récolté au Témiscamingue pouvait servir à corriger ou améliorer certaines variétés de blé, ailleurs au Québec.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRCT - MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ.**

La préfète rappelle que cette priorité de la MRC de Témiscamingue sera désormais inscrite à l'ordre du jour de chaque séance du conseil. Le développement de la ruralité étant au cœur de cette priorité, un travail de collaboration est présentement en cours avec l'organisme européen « Sol et civilisation » alors qu'une délégation française viendra au Témiscamingue dans la semaine du 21 octobre 2019. Un plan de visite est présentement en ébauche afin de bien faire connaître les enjeux du Témiscamingue auprès de ces personnes. Il est d'ailleurs prévu qu'en juin ou octobre 2020, une délégation témiscamienne puisse se rendre en Europe, pour aller constater des initiatives mises en place sur des enjeux similaires.

Ce projet de coopération s'amorce dans une volonté de cibler des actions concrètes pour revoir la vision du déploiement des services de proximité dans des territoires ruraux.

09-19-315

**SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS : NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la MRC de Témiscamingue se termine avec le dépôt du rapport de la firme l'Escabeau;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des prochaines semaines, les conseils municipaux prendront connaissance des rapports produits par la firme l'Escabeau (MRC de Témiscamingue et ville de Ville-Marie);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC est unanime sur l'importance d'un accès à un équipement aquatique dans le centre du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** trois scénarios sont sur la table pour la réparation ou construction d'un équipement aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** des échanges ouverts doivent se poursuivre pour établir un mode de financement des coûts d'exploitation annuels sur une base équitable pour les municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Guy Abel  
et résolument unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue poursuive un mandat d'animation du dossier auprès des municipalités locales qui souhaitent s'impliquer dans la réalisation d'un projet.
- **D'ÉTABLIR** des scénarios financiers (investissements et coûts d'exploitations) pour alimenter les réflexions des municipalités participantes.

Information

**SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS : PONT DE LA RIVIÈRE LA LOUTRE À SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES.**

La préfète et plusieurs élus manifestent leur impatience et leur déception du fait que le pont n'est toujours pas ouvert à la circulation locale. Considérant les arguments avancés par le MTQ, leur nouvelle façon de travailler, en mettant en place des solutions innovantes, et l'importance de réaliser impeccablement le présent dossier pour ainsi être en mesure de reproduire la solution ici et ailleurs, et sachant que les représentants régionaux du MTQ s'activent à livrer le mandant, Mme Bolduc mentionne devoir ravalier son impatience, souhaitant prioriser la sécurité des usagers de la route.

09-19-316

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) (RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE) (ANNÉE 2018-2019) : ADOPTION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE.**

**ATTENDU** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

**ATTENDU QUE** le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle doivent être adoptés par le conseil de chaque MRC participante à l'entente de délégation afin de recevoir le deuxième versement de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
appuyé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le registre annuel des projets 2018-2019 (annexe 5) (version du 28 août 2019) relatif au *Programme d'aménagement durable des forêts* et d'autoriser sa signature par la direction générale.
- **D'ADOPTER** le bilan de la planification annuelle 2018-2019 (annexe 6) (version du 28 août 2019) relatif au *Programme d'aménagement durable des forêts*.

09-19-317

**COMITÉ DU GAMME - RECOMMANDATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA PHASE 2 DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.**

**CONSIDÉRANT** les retombées positives déjà constatées à la suite de la mise en œuvre de la stratégie d'attraction et de mise en valeur du territoire en mars 2018;

**CONSIDÉRANT** la visibilité donnée au territoire du Témiscamingue au cours des derniers mois par le lancement de cette stratégie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Témiscamingue fait face à des enjeux majeurs, en termes de vitalité économique et de qualité de vie et que le maintien et le développement de services ainsi que le renouvellement de la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs d'activité sont tous tributaires d'une croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ressentir des résultats tangibles et à long terme, il importe que le milieu municipal continue d'investir dans un plan de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'une phase 2, axée sur les communications, est nécessaire afin de poursuivre les efforts consentis dans cette démarche;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de firmes en communication et la réalisation d'un plan de communication permettant de diversifier davantage les moyens de mettre en valeur le territoire;

**CONSIDÉRANT** le leadership exercé par la MRC de Témiscamingue dans ce dossier et sa volonté de poursuivre les actions de mise en valeur du territoire;

**CONSIDÉRANT** le soutien financier de 44 722 \$ obtenu du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour assurer le maintien en place d'une ressource pour poursuivre les actions identifiées au plan de travail et ainsi, rejoindre les objectifs du Programme Mobilisation-Diversité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Mario Drouin  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue alloue un budget de 45 000 \$, provenant du Volet 3 – Projets spéciaux du FDT 2019, afin de réaliser la phase 2 de la stratégie d'attraction et de mise en valeur du territoire.

**09-19-318**

**SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, de 96 millions \$ en dommages et intérêts, à la suite de l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire et du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » ([www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne de financement et/ou le message de sensibilisation des élus de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Roy  
appuyé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **DE SOUTENIR** la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge contre la poursuite intentée par l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

**09-19-319**

**ASSUJÉTISSEMENT À LA COMPENSATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.**

**ATTENDU QUE** des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

**ATTENDU QUE** ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

**ATTENDU QUE** de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

**ATTENDU QUE** la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;

**ATTENDU QUE** des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

**ATTENDU QUE** les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

**ATTENDU QUE** les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

**ATTENDU QUE** des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

**ATTENDU QUE** les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

**ATTENDU QUE** les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

**ATTENDU QUE** l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

**ATTENDU QUE** dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

**ATTENDU QUE** les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), telles que définies dans le document du gouvernement intitulé *Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques*;

**ATTENDU QUE** l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5 part. 2 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

**ATTENDU QUE** le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

**ATTENDU QUE** dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation.
- **DE DEMANDER** que la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation.
- **DE DEMANDER** que la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables.
- **DE DEMANDER** que l'art. 5 part. 2 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* puisse être invoqué pour exempter les municipalités.
- **DE TRANSMETTRE** la résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à M<sup>me</sup> Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda - Témiscamingue.

**09-19-320**

**APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL SOULANGES - MRC D'ARTHABASKA - JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION.**

**CONSIDÉRANT** le jugement rendu par la Cour d'appel dans la cause opposant la MRC d'Arthabaska et M. Sylvain Landry concernant l'interprétation du délai de prescription;

**CONSIDÉRANT** les impacts de ce jugement sur les instances municipales chargées d'appliquer leur réglementation, dont les règlements concernant l'abattage d'arbres et les cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu majoritairement

- **DE DEMANDER** à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) d'analyser l'impact du jugement rendu par la Cour d'appel concernant l'interprétation du délai de prescription et de voir à une demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin que le délai de prescription d'un an puisse débuter à partir de la constatation de cette infraction ainsi qu'une modification à la *Loi sur les compétences municipales* pour la réglementation touchant les cours d'eau.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et aux MRC du Québec.

09-19-321

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ÉLU.**

**CONSIDÉRANT** la démission de Madame Isabelle Coderre, au sein du comité de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** l'importance que chaque secteur géographique soit bien représenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la nomination de Madame Lyne Ash, comme représentante (secteur nord) de la MRC de Témiscamingue au sein du Comité de sécurité publique.

09-19-322

**RÉVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la directrice générale date d'avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision est nécessaire, pour prendre en compte les modalités inscrites à la Politique des cadres qui a entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent actualiser les conditions de travail au présent contrat de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du contrat de travail touche notamment, les éléments suivants :

- Le processus d'évaluation de rendement annuel;
- Salaire ramené sur une base annuelle, plutôt que d'être fixé à un taux horaire;
- Les vacances annuelles (à partir de 19 ans de services, 5 semaines par année et à partir de 25 années de services, 6 semaines par année);
- Préavis de 45 jours si départ de la directrice générale.

**CONSIDÉRANT QUE** le traitement salarial n'a pas été modifié;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité administratif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le contrat de travail révisé de la directrice générale, les modalités prenant effet à la présente séance.

09-19-323

**FIN DE LA PROBATION DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET MATÉRIELLES.**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 07-18-228A relative à l'embauche, en date du 9 juillet 2018, de M<sup>me</sup> Christelle Rivest à titre de directrice des ressources financières, humaines et matérielles, poste régulier à temps plein, et la période de probation se terminant le 9 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de Madame Rivest;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** M<sup>me</sup> Christelle Rivest, à titre d'employé régulier de la MRC de Témiscamingue au poste de directrice des ressources financières, humaines et matérielles.
- **QUE** la date du 9 juillet 2018 demeure la date de référence pour la progression d'échelons à la Politique salariale des cadres.
- **QUE** la date du 15 décembre 2008 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et de calcul des vacances.

Information

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Des questions sont émises en lien avec l'amoncellement de bois au centre de valorisation et sa disposition. M<sup>me</sup> Bolduc mentionne que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a interpellé le ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette, sur cette question, l'ensemble des MRC de la région étant aux prises avec cette problématique et des frais majeurs pour le transport vers des LET.

Information

**CHASSE D'ORIGNAUX POUR LES NON-RÉSIDENTS.**

En 2018, le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) a modifié le règlement sur la chasse pour obliger les chasseurs d'orignaux non-résidents à passer par un pourvoyeur, une Zec ou une réserve faunique. Il y avait une exception : être accompagné par un membre de sa famille ayant son permis (grands-parents, parents, frères, sœurs, conjoint, enfants, petits-enfants ainsi que les enfants et les petits-enfants de son conjoint). Le 17 septembre 2019, le règlement a été assoupli pour permettre à un non-résident de chasser l'original :

- S'il est accompagné d'un résident (apparenté ou non) du Québec ayant son permis;
- S'il chasse sur un terrain qui lui appartient ou qui appartient à un membre de sa famille (exemple : lot de 100 acres).

**Information**     **NOUVELLE EXPOSITION À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.**

Le 26 septembre prochain, se tiendra le vernissage de l'artiste choisi pour la 2e exposition dans les bureaux de la MRC de Témiscamingue. Il s'agit de Madame Maria Tremblay, artiste-peintre, résidente à Notre-Dame-du-Nord.

**Information**     **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Le conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2019 du Comité administratif leur ayant été transmis.

**09-19-324**     **AFFAIRES MUNICIPALES: COLLABORATION ENTRE LE MILIEU SCOLAIRE ET MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Témiscaming donnera accès gratuitement à son complexe sportif pour tous les élèves du secondaire et de la formation aux adultes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle initiative découle d'une action du plan stratégique mis en place par la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure touchera les 135 élèves de l'école secondaire Gilbert-Théberge, francophones et anglophones;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **D'OFFRIR** une motion de félicitations à la ville de Témiscaming afin de souligner leur initiative pour favoriser la collaboration entre le milieu municipal et scolaire. Le conseil de la MRC salue les élus de la ville de Témiscaming pour cette vision.

M. Ouellet mentionne que chaque étudiant, dans les derniers jours, a reçu une carte d'accès donnant droit au centre d'entraînement, au patinage libre, au bain libre et à certains spectacles offerts à la salle Dottori.

**Information**     **AFFAIRES MUNICIPALES: PÉNURIE DE POMPIERS DANS LE SECTEUR NORD.**

M. Nico Gervais partage son inquiétude en lien avec une problématique vécue dans le secteur nord, depuis plus d'un an, soit le recrutement des pompiers volontaires. M. Gervais demande aux membres du conseil si certains ont des trucs ou des initiatives pour la rétention des pompiers.

Certaines pistes de solutions sont émises: regroupement comme la RISIT, voir à faire du recrutement auprès de la clientèle féminine, entente avec les communautés autochtones, offrir un meilleur salaire, rémunérer les pompiers lors de leur formation.

Il est dûment nommé que les exigences en lien avec la formation, pour des régions rurales comme le Témiscamingue, demeurent un défi majeur pour conserver l'intérêt des pompiers volontaires au sein des municipalités locales.

09-19-325

**AFFAIRES NOUVELLES: DÉPART DU PRÉSIDENT DU GIRAT - MOTION DE REMERCIEMENTS.**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Louis Dallaire quittera ses fonctions de président du GIRAT, mandat qu'il occupait depuis 2007;

**CONSIDÉRANT** l'importance du GIRAT pour le fonctionnement du réseau large bande, mais aussi pour son implication dans le développement des technologies au sein de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dallaire aura contribué au développement, à la visibilité et à l'expertise de cet organisme régional, important pour l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dallaire a joué un rôle déterminant pour la mise en place du projet Mobile AT, projet qui permettra d'assurer une meilleure couverture cellulaire dans la région et plus spécifiquement pour la MRC de Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de remerciements pour Monsieur Louis Dallaire pour sa contribution au développement de la région, en étant proactif dans son mandat de président au sein du GIRAT et pour toujours avoir pris en compte les particularités du Témiscamingue dans la desserte du réseau large bande et pour la mise sur pied du projet Mobile AT.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM. ART. 150).**

**2e période.**

Des questions en lien avec le projet Onimiki et une desserte probable en Internet haute vitesse par des compagnies comme Amazone sont exposées par un membre de l'assistance.

09-19-326

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Guy Abel  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 16 OCTOBRE 2019**

Il est 21h22

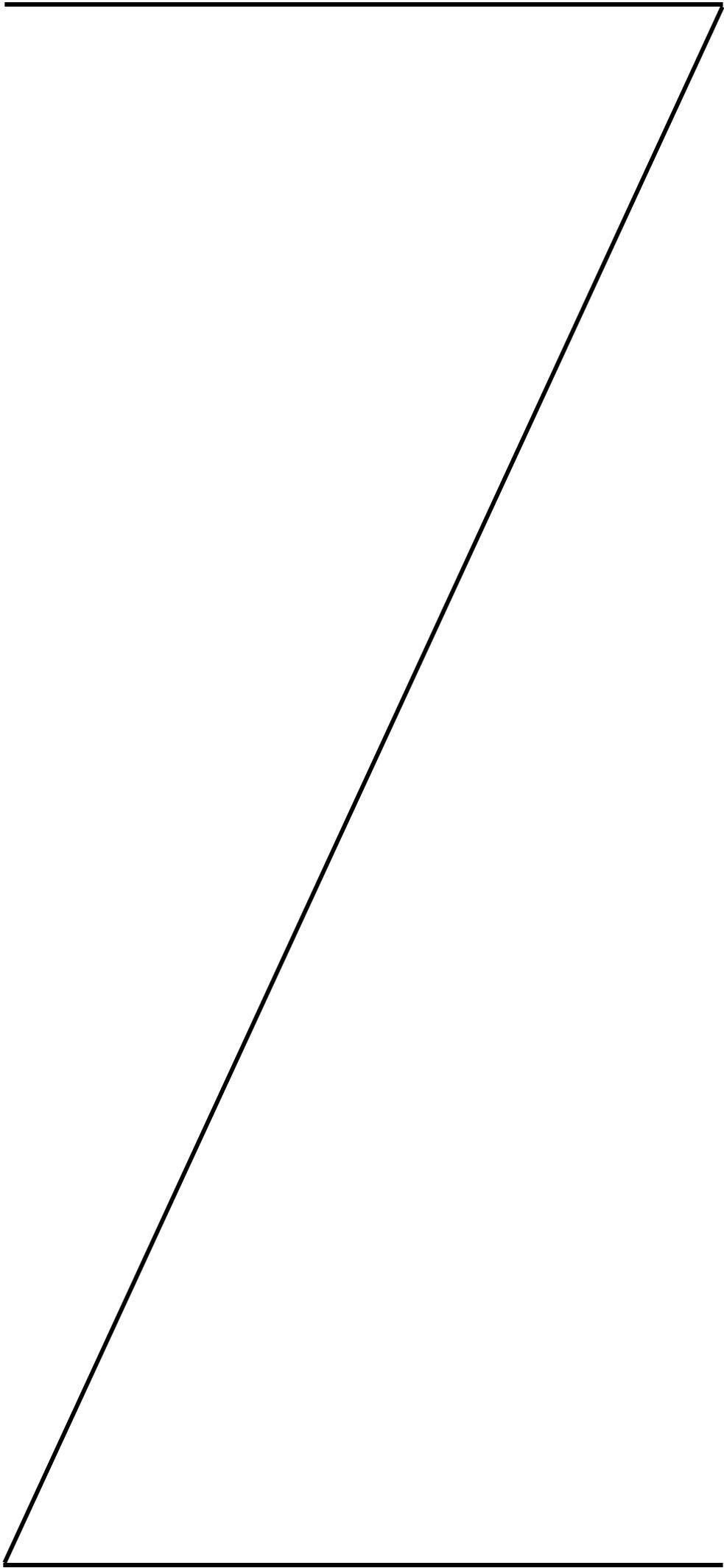
*Claire Bolduc, pr.*

*Lyne Gironne*

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

**AVIS** : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



12850